

REFORME TERRITORIALE : LES PRINCIPALES MESURES

La réforme territoriale comprend quatre volets. Outre un premier projet de loi organique, un deuxième projet, sur les institutions, prévoit la création de conseillers territoriaux qui siègeraient simultanément au niveau du département et de la région. Le texte évoque également la possibilité de créer des communes nouvelles, des " métropoles ", la possibilité de fusion pour les départements ou les régions, la suppression de leur clause de compétence générale. Cette réforme fera passer de 6.000 à quelques 3.000 le nombre d'élus locaux.

Un troisième projet de loi ramènera à quatre ans le mandat des conseillers régionaux qui seront élus en mars prochain et à trois ans celui des conseillers généraux élus en 2011, afin de permettre l'élection des conseillers territoriaux dès 2014.

Enfin, un dernier texte de loi instaurera un mode de scrutin majoritaire à un tour doublé d'une dose de proportionnelle pour l'élection des nouveaux élus.

Cette réforme comporte des éléments importants et positifs: l'élection des conseils communautaires au suffrage universel direct, l'amélioration du statut de l'élu (notamment pour la formation et le congé électif).

Principales

dispositions :

- **Création de conseillers territoriaux**, communs à la région et au département, et chargés de remplacer les actuels conseillers régionaux et généraux. On passera de 6.000 à 3.000 élus. Le mode d'élection préconisé est celui du scrutin uninominal à un tour pour 80% des sièges et 20% des conseillers seront élus au scrutin de liste à la proportionnelle.

-**Création de la Métropole**, nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui comprend au moins 450.000 habitants. Elle bénéficie de compétences élargies par rapport aux communautés urbaines (notamment la maîtrise du foncier) et perçoit la totalité de la fiscalité locale et des dotations de l'État sur son territoire. Elle gèrera automatiquement, sur son territoire, les transports scolaires et la voirie et pourra se voir confier, à sa demande, certaines compétences par les départements (action sociale, développement économique, collèges) ou par les régions (développement économique, lycées). A défaut de signature d'une convention avec ces collectivités dans les 18 mois un socle de base en matière de développement économique est transféré automatiquement à la Métropole.

-**Création d'un statut de métropoles «multipolaires, ou « pôles métropolitains»**, qui permettra à des villes pas forcément limitrophes «de mutualiser des moyens et des compétences, spécialement pour le développement économique et l'attractivité du territoire». Il s'agit de " pôles économiques ", les exemples le plus souvent cités est celui de futurs pôles métropolitains " Nantes-Rennes " ou " Metz-Nancy ".

- **Élection au suffrage universel direct des élus communautaires** dès les élections municipales de 2014. Clarification et rationalisation de la carte intercommunale avec des pouvoirs accrus donnés au préfet et à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale).

- **Nouvelle procédure de fusion de communes donnant naissance à une unique collectivité territoriale, la «commune nouvelle»**. Celle-ci peut être divisée en «communes déléguées», avec maire délégué et éventuellement, conseil.

- **Institution d'une procédure de regroupement de départements et de régions.**

- **Clarification des compétences.** La commune garde la clause de compétence générale, qui lui permet d'intervenir dans tous les secteurs. Les départements et les régions ont des compétences spécialisées (une loi sur la répartition des compétences devrait être adoptée un an après la présente réforme).
- **Simplification de la procédure de fusion de communautés.**
- **Réduction du nombre des syndicats intercommunaux.**
- **Extension des compétences des communautés, en transférant certaines attributions de police du maire au président de communauté.**

La réforme des collectivités locales s'engage au moment même où se met en place une nouvelle organisation territoriale de l'Etat qui elle aussi conforte la place de l'échelon régional. Désormais :

-L'échelon régional devient le niveau de pilotage et de coordination des politiques publiques. Le nombre de directions régionales passe de 20 à 8 autour d'un préfet aux pouvoirs renforcés. A noter également la création des agences régionales de santé, investies de l'essentiel du pouvoir de décision dans ce domaine

(cf loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires).

-L'échelon départemental est identifié comme niveau de proximité et de mise en œuvre des politiques publiques.

Le nombre de directions passe de 10 à 3 pour les départements de plus de 400 000 habitants et 2 pour les autres.

Ces directions sont les suivantes :

-direction départementale des territoires

-direction départementale de la protection des populations (et de la cohésion sociale pour les départements de moins de 400 000 hbts)

-direction départementale de la cohésion sociale (pour les départements de plus de 400 000 hbts)

Cette réforme se traduit par un développement des approches interministérielles avec par exemple la création dans chaque région d'une plate-forme interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines. Cette évolution s'inscrit dans une démarche plus large, celle de la révision générale des politiques publiques, au nom de laquelle nous avons notamment assisté au regroupement des services des impôts (Trésorerie Générale et direction des services fiscaux devenus DGFIP), au passage de la gendarmerie dans le giron du ministère de l'Intérieur, à la réforme de la carte judiciaire (en fait la suppression de nombre de tribunaux). Tout ceci est davantage porté par la volonté de réduire les moyens alloués à la fonction publique et de disposer de tous les leviers du pouvoir plus que par le souci d'améliorer la qualité du service public.

LES ENJEUX DE DEBATS POUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS THEMATIQUES

L'idée est de cibler un certain nombre de points (non exhaustifs) qui pourront être développés dans les différentes commissions thématiques.

Commission aménagement du territoire, développement durable : Quel équilibre territorial face aux futures métropoles ? Quel développement pour les territoires non métropolitains ?

Le devenir du principe de libre administration des collectivités territoriales ? La reprise en main par l'Etat des collectivités territoriales.

L'avenir des départements, notamment des départements ruraux ?

La recomposition de la carte intercommunale : simplification ou action autoritaire de l'Etat ?

Le projet de loi va-t-il réellement engendrer des économies ? (création de deux nouvelles structures : les métropoles et les pôles métropolitains sans rien supprimer).

Les modes de transferts de compétences aux métropoles : délégation et/ou socle de base : quels enjeux, quelle définition du socle de base ?

Les risques liés à la spécialisation des compétences des régions et des départements.

Quel impact pour les départements et les citoyens de la recentralisation des services de l'Etat à l'échelon régional ?

Les enjeux de la RGPP : une externalisation d'une partie des services et fonctions (notamment armée, gendarmerie mais aussi dans les services déconcentrés) ?

Réforme de l'Etat, réforme territoriale que va-t-il rester de l'action publique ?

L'avenir des sous-préfectures

Réforme de l'Etat territorial, quelle place pour les spécificités locales ?

Allons-nous vers une suppression des communes ?

Services publics, quel niveau de proximité ?

L'Etat, partenaire ou concurrent des collectivités locales ?

L'Etat est-il impartial ?

Commission Problèmes de société : Quel avenir pour les libertés locales ?

Les enjeux du nouveau mode d'élection des conseillers territoriaux. Enjeu d'un point de vue démocratique et au regard de la parité par exemple.

Un débat démocratique réduit (élection de l'ensemble des élus locaux tous les six ans, pas de possibilité entre temps de manifester de façon démocratique son opposition à la politique menée).

Mode de scrutin contraire à la tradition française.

Moins d'Etat, moins de services,

La réforme des services déconcentrés, une réforme qui s'est faite sans débat démocratique, par circulaire

Moins de fonctionnaires, moins de services (non remplacement d'un départ à la retraite)

L'abstention, une fatalité ?

Comment mieux impliquer le citoyen dans la vie de la cité ?

Commission économie, travail, emploi : Une vision des territoires dominée par la notion de compétitivité. La création des métropoles et des pôles métropolitains dans un souci de créer des pôles de dimension mondiale, vrai enjeu ou illusion ?

Le transfert de compétences en matière de développement économique de la région aux métropoles, les enjeux ?

La reprise en main par l'Etat de la formation professionnelle, les enjeux pour la région ?

Territoires : complémentarité ou concurrence ?
Quelle échelle pour le développement économique ?

Action Sociale-santé-solidarité : Le possible transfert de la compétence sociale aux métropoles, quel intérêt pour le département et pour la population ?

La création de technostructures déconnectées des réalités de proximité, risque de fracture sociale.

Les risques de fracture accentués entre milieu urbain et milieu rural.

Quelle solidarité entre les territoires (quelle péréquation ?, quel appui aux territoires ruraux, quelles mesures face à l'appauvrissement des collectivités et au développement de problèmes sociaux : chômage, financement du RSA, de l'APA...)

Les enjeux de la création des ARS : une recomposition du secteur sanitaire et médico-social

La fongibilité des financements entre le sanitaire et le médico-social

La loi HSPT une bonne réponse aux enjeux sociétaux? : Désertification médicale, vieillissement de la population

Quelle partition entre l'Etat et le département en matière de prise en charge sociale ?

Culture Education : Le possible transfert des collèges et lycées aux métropoles : quel apport ?

La suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions : vers la remise en cause de modes d'actions classiques : culture, éducation (gratuité des manuels scolaires, par exemple pour les lycéens....) Quels moyens d'action pour la région en matière d'enseignement, recherche, innovation au regard des nouvelles compétences régionales.

Le rectorat: une administration au service de quels territoires et de quels enjeux?

Les conséquences de la suppression des IUFM sur la formation des Maîtres

La suppression d'une grande partie des CREPS en matière sportive

....